

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

- WASSMER WA 40 et 40 A nos 2 à 75 inclus -

### Régulateur d'hélice et commande.

Dès réception de la présente consigne, s'assurer que les divers assemblages du régulateur d'hélice et de sa commande (et notamment la butée inférieure de l'arbre de commande) sont correctement fixés et freinés. (cf. Information Technique Wassmer n° 9 du 30-4-64).

Ces vérifications seront utilement renouvelées à l'occasion des visites d'entretien du matériel.

Nota.- La vérification du freinage de la butée inférieure de l'arbre de commande par tôle frein rabattue

- . d'une part dans une canelure du carter,
- . d'autre part sur un des pans de l'écrou (cf. I.T. Wassmer, détail A)

peut nécessiter l'usage d'un miroir.

-:-:-:-:-

15-5-64

WASSMER WA.40, 40.A

64 - 13 - 6

Date :

Matériel :

Référence :